



**Intervention de Monsieur le Directeur de l'ENM Olivier LEURENT
Accueil de la promotion 2017 issue du concours complémentaire
Mardi 17 janvier 2017 à 17h30**

Chers futurs collègues,

Permettez-moi en préambule de vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre réussite au concours complémentaire de l'année 2016.

Vous avez accepté, après de nombreuses années d'expérience professionnelle, de vous mettre en danger, de réorienter votre parcours, de remettre en quelque sorte « les compteurs à zéro » pour un magnifique projet, celui d'apporter votre concours à l'œuvre de Justice.

Cet effort et cette capacité de reconversion reflètent votre dynamisme et votre souci de ne pas vous accommoder d'un confort de vie professionnelle reposant sur une pratique bien rôdée.

C'est la preuve d'une vraie souplesse intellectuelle et d'une volonté forte de servir l'intérêt général.

Cette mise en danger de vous-même force l'admiration.

Soyez en très sincèrement félicités et chaleureusement remerciés.

Je me réjouis de vous accueillir au sein de l'institution judiciaire qui ne pourra que s'enrichir de vos expériences respectives, acquises dans vos différents métiers d'origine.

La diversité des recrutements dans la magistrature, souvent méconnue par ceux qui la critiquent, est une force inestimable pour la Justice.

Elle permet en effet au corps judiciaire d'être le plus possible le reflet de la société française au nom de laquelle la Justice est rendue.

Assurer la diversité géographique, la diversité sociale et professionnelle des magistrats est essentiel pour préserver la légitimité de l'institution judiciaire et le lien de confiance entre les citoyens et leur Justice.

Grâce à votre engagement, vous participez à cette indispensable diversité des origines du corps judiciaire.

Non, la magistrature n'est pas un corps replié sur lui-même, un petit club fermé d'étudiants privilégiés, tous issus de quelques préparations parisiennes.

51% des publics formés à l'École nationale de la magistrature sont, comme vous, en reconversion professionnelle et ils viendront apporter leur pierre à l'édifice judiciaire, avec leur expérience de la vie et avec la richesse de leur parcours.

Mais le choix que vous avez entrepris est un choix difficile, pour ne pas dire un vrai défi.

D'abord parce que rendre la Justice au nom du peuple français exige de grandes compétences juridiques mais également des qualités humaines, une impartialité irréprochable, une indépendance absolue mais respectueuse de la collégialité et de la nécessaire prévisibilité des décisions judiciaires, un profond sens de l'écoute, une ouverture permanente sur le monde et le souci constant de motiver de manière compréhensible, avec justesse et précision.

Et comme l'a souligné Jean-Claude MARIN, procureur général près la Cour de cassation, lors de l'audience solennelle de rentrée de la Cour le 13 janvier dernier, le magistrat du parquet n'échappe pas à cette exigence d'excellence : « *Responsable de la mise en œuvre du principe d'opportunité des poursuites, le Ministère public français est un authentique décideur judiciaire exerçant une activité juridictionnelle, se prononçant sur le principe de la réponse pénale et sur ses modalités....c'est enfin*

l'ambassadeur de la Justice dans la Cité, participant à maintes commissions ou structures, véritables passerelle entre la société civile et l'institution judiciaire ».

Votre choix d'intégrer la magistrature est également un véritable défi, parce que vous devrez maîtriser cette mission complexe en 7 mois, là où les plus jeunes bénéficient d'un cursus de 31 mois. Il vous faudra donc travailler et apprendre 4 fois plus vite !

Mais je ne doute pas que votre maturité et votre volonté vous permettront d'être à la hauteur de cet enjeu passionnant et que vous trouverez à l'ENM ce « *foyer de conscience et d'éthique* » décrit par Bertrand LOUVEL, premier président de la Cour de cassation, lors de cette même audience solennelle de rentrée afin de vous aider à déterminer « *la mesure de l'équilibre où doit se tenir un juge, serein au milieu des pressions et des passions, résistant aux accommodements comme aux engouements* ».

Vous allez rencontrer en stage des collègues souvent très absorbés par les tâches qui leur sont dévolues et à qui l'Ecole demande de faire cet effort supplémentaire de vous former. Ils savent que cet effort est indispensable pour venir en aide aux juridictions qui souffrent d'une pénurie récurrente des effectifs mais n'hésitez pas à solliciter les directeurs de centres de stages et les coordonnateurs régionaux de formation en cas de difficulté. Soyez par ailleurs les acteurs de votre propre formation en investissant en priorité les domaines où vous vous savez plus fragiles.

Dans quelques jours, vous prêterez le serment de « *conserver le secret des travaux et actes du parquet, des juridictions d'instruction et de jugement* » dont vous aurez eu connaissance au cours de votre stage.

Vous le savez, ce secret professionnel n'a pas pour but de rendre le fonctionnement de la Justice opaque alors même qu'elle est rendue de manière publique et au nom du peuple français.

Il constitue un des socles de l'indépendance de la magistrature et doit donc être scrupuleusement respecté.

La major de votre promotion, Catherine BOTTIN-VAILLANT explique sur le site de l'ENM qu'en « *réglant les litiges, en sanctionnant les comportements répréhensibles et en veillant au respect des libertés, le magistrat est l'un des acteurs qui permet le maintien d'un équilibre global au sein de la société.* »

Tout est dit et bien dit.

Puisse cette belle définition vous animer tout au long de votre parcours de formation et, bien au-delà, lorsque vous serez devenus magistrats.

Je vous remercie de votre attention.

Olivier Leurent.

Seul le prononcé fait foi.